

—Dix si vous voulez.

—Quatre, pas un de plus ni de moins. Ainsi l'exige l'article 971. Alors, c'est dans un tripot ?...

—Un Cercle, monsieur....

—Oui, un tripot !

—Le Cercle des Amateurs-Réunis

—Un tripot ! Bref, êtes-vous sûr d'avoir sous la main quatre témoins suffisamment honorables pour que leurs signatures soient légales ?

—Oh ! monsieur....

—Je parle dans l'intérêt des héritiers du testateur. Or, l'article 980 dispose que les témoins appelés pour être présents aux testaments faits par acte public doivent jouir de leurs droits civils, ce qui exclut ceux qui ont encouru la dégradation civique, comme peine accessoire ou principale, et ceux qui ont subi certaines condamnations correctionnelles.

—Compris, monsieur : je trierai sur le volet de ma clientèle les quatre témoins.

Ils étaient arrivés devant la porte du cercle.

—Je vais me mettre en tenue, dit M^{re} Larmoiseau, et je redescends à l'instant.

Mais Jacques apparut soudain sur le seuil

Apercevant le commissaire :

—Bombyx se meurt, dit-il. Avez-vous le notaire ?

—C'est moi, monsieur, dit M^{re} Larmoiseau. Au fait, il n'y a pas à hésiter. Allons-y !

On le conduisit auprès de l'agonisant.

Et, comme il étouffait dans sa fourrure, il retira son pardessus et se montra en costume de magicien.

—Excusez-moi, messieurs, dit-il ; je sors d'un bal masqué et, pour être plus tôt à mon devoir, je n'ai pas pris le temps de changer de vêtements. Je n'en suis pas moins notaire.

Le commissaire prit cinq grandes minutes pour trier sur le volet du cercle quatre témoins qui, n'étant ni sourds, ni aveugles, ni idiots, ni privés de leurs droits civils, se trouvaient dans les conditions exigées par la loi. Jacques, à qui on avait demandé sa signature, dut avouer qu'il n'était pas majeur.

—Ces quatre messieurs sont tous Français ? dit le notaire.

L'un d'eux déclara qu'il était Valaque ; un autre Portugais.

Il fallut les remplacer, ce qui prit encore cinq minutes.

M^{re} Larmoiseau s'était fait apporter du papier timbré.

Il s'installa à la table voisine du fauteuil où gisait le mourant et, trempant sa plume dans l'encre :

—Je vous écoute, monsieur Kerlonnat, et j'écris sous votre dictée ; car la loi m'interdit de poser aucune question.

Kerlonnat rassembla ses forces et, les yeux à demi-fermés :

—“ Je lègue à M^{lle} Victorine Ripert, mère de mes deux enfants, soixante-dix mille francs que j'ai sur moi et que mon notaire voudra bien conserver pour être remis à qui de droit ;

“ Je lègue en outre cinq mille francs à Charles, le garçon de vestiaire du cercle des Amateurs-Réunis, à la charge par lui de payer mes petites dettes dont le montant s'élève à cinq cent vingt-cinq francs, vingt-cinq centimes, ainsi que l'établit une note détaillée qu'on trouvera dans mon carnet.

“ Je désire être enterré à Rennes, dans le caveau de ma famille.”

Il avait, par un suprême effort, débité son testament d'une seule traite.

Il parvint encore à retirer de sa poche la liasse des soixante-quinze billets de mille que la Fortune lui avait apportés *in extremis*.

—Prenez, monsieur le notaire. C'est pour ma femme et mes enfants !

Le magicien accepta le dépôt dont il fit un reçu en règle. Puis, conformément à la loi, il lut à Kerlonnat son testament.

—Maintenant, lui dit-il, il faut que vous signiez. D'après la loi, votre testament ne serait parfait qu'à cette condition.

Les yeux du mourant se dilatèrent. Les ténèbres s'épaississaient devant lui.

Un râle s'échappa de sa gorge desséchée.

Il voulait et ne pouvait.

On lui mit la plume en main et on lui approcha le papier timbré. Jacques le soutenait sous les bras.

Enfin, dans une dernière lueur, il parvint à tracer son nom au bas de la page.

Puis il retomba lourdement en arrière.

Kerlonnat, dit Bombyx, avait cessé de vivre.

M^{re} Larmoiseau fit signer les quatre témoins.

Cette dernière formalité accomplie, il remonta chez lui, serra dans son coffre-fort le testament et les soixante-quinze mille francs, et retourna au bal, où aussitôt entrée, il se fit inscrire pour la première valse sur le carnet de la baronne de Mésange.

Au cercle des Amateurs-Réunis, le décès de Kerlonnat n'arrêta pas la partie en cours ; mais à l'expiration de la taille, le gérant confisqua les cartes, malgré les réclamations unanimes de l'honorable société, et congédia tout le monde.

Le mystérieux étranger était resté au salon de whist avec Jacques et le commissaire des jeux.

Après une courte délibération, on décida que le mieux à faire était de transporter le cadavre à son domicile et d'envoyer une dépêche à la légataire.

L'étranger remit deux billets de mille francs au commissaire des jeux, pour les frais du dernier voyage de Kerlonnat dit Bombyx.

—Sur cette somme, dit-il, vous expédiez à la veuve un mandat de cinq cents francs. Faites largement les choses. Vous me rendez vos comptes après-demain et je vous indemniserai.

Charles, le garçon du vestiaire, s'offrit pour aider à l'accomplissement de ces devoirs suprêmes.

—Bien sûr, disait-il avec bonhomie, j'ai obligé souvent le pauvre cher homme, suivant mes petits moyens. Le matin, quand par tous les temps, il sortait du cercle sans un sou, je lui glissais quelque monnaie dans la main pour qu'il pût prendre son chocolat à la crèmerie du coin. Je lui payais son omnibus ; sans quoi, comment aurait-il pu revenir jusqu'ici à l'heure du dîner ? D'abord, il m'a toujours bien remboursé quand il était en fonds ; à preuve qu'il me redevait, en tout et pour tout, douze francs cinquante ; y a-t-il des braves gens, tout de même !

Jacques sortit du cercle en même temps que l'étranger, qu'un coupé de luxe attendait à la porte.

—Avec tout ça, lui dit-il, je vous dois mille francs. Viendrez-vous ce soir au cercle ?

—Certainement, et nous taillerons de moitié ; mais c'est vous qui tiendrez les cartes.

—De moitié ! répliqua Jacques ; je ne suis pas assez riche pour mener ce train d'enfer !

—Bah ! je vous porterai bonheur comme à... comment l'appellez-vous déjà ? à Bombyx.

Poussant un éclat de rire très déplacé en pareille circonstance :

—Ma soirée, conclut-il, me rapporte soixante-treize mille francs ; je ne l'aurais pas donnée pour cent mille. Très amusant, le cercle... Comment l'appellez-vous déjà ?... le cercle des Amateurs-Réunis !

Il donna au jeune homme une solide poignée de main à l'anglaise et monta dans son coupé.

La voiture s'éloigna à toute vitesse.

Jacques, qui sentait le besoin de prendre l'air, rentra à pied rue de Chevreuse.

Des pensées confuses l'agitaient.

—Je saurai bien quel est cet homme, se dit-il ; s'il connaît Piéto Ramez et le bouffon Antonio !

Antonio ! Pensant à cet avorton, Jacques entendit de nouveau l'atroce menace : *Ton sang !... j'aurais ton sang !...*

Arrivé en face de chez lui, il aperçut de la lumière à la fenêtre de Marcel.

—Parbleu ! se dit-il, je vais conter cette histoire à mon poète. Ça lui fera un chapitre pour son prochain roman.

Il éprouvait le besoin de s'épancher dans le sein de ce bon camarade d'enfance, dont il jalousait, sans l'envier, la saine tranquillité d'esprit et les ambitions de simple gloire littéraire.

Il trouva Marcel en train de lire un drame de Calderon.

—Tu viens encore de jouer ! lui dit le poète.

—Même que j'ai perdu cinq cents francs que j'avais et mille francs que je n'avais pas et qu'il me faudra rendre ce soir.

—Et ça t'amuse ?...

—Pas du tout ! J'aime les émotions du gain, mais je hais celles de la perte.

—Tu ruineras ta santé à veiller toutes les nuits comme tu fais, et à piocher tout le jour.

—Je me reposerai quand j'aurai mon diplôme. A quoi sert un diplôme, sinon à s'en faire un lit de lauriers ?

Puis, changeant brusquement de conversation, il raconta son histoire de Nice, ses amours de rencontre, sa dispute avec le nain et, enfin, ses aventures de la nuit.

La mort de Kerlonnat dit Bombyx intéressa vivement Marcel, qui se promit d'en prendre note pour sa collection de documents humains.

—Que penses-tu de cet étranger à l'accent espagnol ? lui demanda Jacques.

—Qu'il est un singulier bienfaiteur et qu'il aurait beaucoup mieux agi en donnant à Bombyx le moyen de retourner auprès des siens, plutôt que d'avancer sa mort par des émotions semblables.

—Toujours sensiblard ! répliqua Jacques. Bombyx était condamné ; il a eu la chance inouïe de se remplumer avant de claquer ; sa veuve sera un bon parti pour celui qui la consolera.

Un tel cynisme révoltait Marcel ; mais il le cachait, pour mieux observer ce phénomène d'inconscience.

—Bref, s'écria Jacques, j'en suis à me demander si le nabab n'est pas venu de Nice à Paris pour me jouer quelque tour atroce !

Marcel estima que la supposition ne reposait sur aucune base sérieuse.

—Est-ce que tu aurais peur ? demanda-t-il.